

AGM Electronique
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Parc d'Activités du Bois Vert 2
56800 PLOERMEL
513 673 350 RCS VANNES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 28 juillet,

Monsieur Allain GIRAUDON,
Demeurant 4 rue des Griottes – 49124 LE PLESSIS GRAMMOIRE
Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la
Société AGM Electronique,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du Parc d'Activités du Bois Vert 2 - 56800 PLOERMEL au 4 rue des Griottes – 49124 LE PLESSIS GRAMMOIRE à compter du 28 juillet 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 4 rue des Griottes – 49124 LE PLESSIS GRAMMOIRE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Allain GIRAUDON

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

